

En examinant la déroutante variété des sociétés de la Couronne, nous avons constaté la désuétude des dispositions qui régissaient leur classification et leur obligation de rendre des comptes par catégories. Le fouillis qui en résulte, si on n'y porte remède...

Ce rapport a été écrit il y a sept ans.

... va nuire sérieusement à la valeur de ces organismes considérés comme instruments d'action publique, et amoindrir encore le peu de responsabilité financière qu'elles peuvent avoir, dans une certaine mesure, vis-à-vis du gouvernement et du Parlement.

Il ne me paraît ni idiot ni ridicule de vous signaler, monsieur le Président, quelle est la deuxième préoccupation de notre parti à propos de ce projet de loi. Je veux parler d'une question que le gouvernement hésite à régler depuis de nombreuses années, à savoir le rôle que jouent les sociétés de la Couronne qui s'efforcent d'être plutôt utiles que nuisibles. Par exemple, ceux d'entre nous qui à l'époque ont appuyé certaines sociétés de la Couronne ont toujours insisté sur un point, à savoir que les sociétés de la Couronne réalisent publiquement les objectifs d'ordre public qu'on leur attribue et qu'elles soient administrées par des gens provenant surtout du secteur privé afin de pouvoir fonctionner le plus normalement et le plus efficacement possible. Ce principe a été renversé par le gouvernement. Celui-ci essaie à tout bout de champ de soustraire les sociétés de la Couronne à l'examen critique de la Chambre et de la population.

Enfin, monsieur le Président, la troisième que notre parti formule à l'égard de ce projet de loi concerne le domaine du contrôle parlementaire. Comme l'a dit maintes fois le vérificateur général, maintenant qu'il existe trois cents sociétés de la Couronne, la Chambre et ses comités ne peuvent plus les contrôler. Le droit de regard que le Parlement a sur les sociétés de la Couronne fait partie de l'essence même du régime parlementaire. Tous les droits que vous exercez en notre nom, monsieur le Président, découlent du droit de regard qu'a le Parlement sur les deniers publics.

Quiconque peut dire sérieusement et en connaissance de cause que, après quinze années de gouvernement libéral, le Parlement peut encore contrôler pour 74 milliards de biens appartenant à trois cents sociétés de la Couronne ne dit pas la vérité, car cela est impossible. En fait, le gouvernement a eu si souvent à résoudre le problème qu'il a fini par inventer une société de la Couronne pour contrôler les sociétés de la Couronne. Voilà pourquoi, monsieur le Président, nous nous opposons et nous opposerons toujours à ce projet de loi.

L'hon. Allan B. McKinnon (Victoria): Monsieur le Président, c'est un plaisir pour moi de prendre la parole au sujet du projet de loi C-110 après avoir entendu les observations de mon éminent collègue, le député de Rosedale (M. Crombie). Il est manifeste que les conservateurs de tous les coins du pays voient tous là un abus du processus législatif qui vise à fournir de plus en plus d'argent aux sociétés de la Couronne.

J'estime que les conservateurs ne s'opposent pas aux sociétés de la Couronne tout simplement parce que ce sont des sociétés de la Couronne. Nous croyons que de tels organismes ont leur place dans notre société. Tout ce que nous voulons, c'est nous assurer qu'elles rendent des comptes et cela, au Parlement. Après tout, nous les créons et il est normal que nous nous en occupions. Nous devrions nous assurer qu'elles fonctionnent de façon efficace et raisonnable et qu'elles nous tiennent au courant de leurs opérations financières, de leurs profits et pertes, et du travail qu'elles accomplissent.

Expansion des exportations—Loi

Il y a plusieurs aspects de ce projet de loi que nous n'aimons pas. Nous sommes contre la loi actuelle également. Cependant, le projet de loi ferait passer le pouvoir d'emprunt de la Société pour l'expansion des exportations de dix à vingt milliards de dollars. C'est beaucoup d'argent, et la Chambre n'aurait aucun droit de regard sur l'utilisation de ces vingt milliards que la Société pourrait alors emprunter. Cela augmente énormément le plafond actuel sur les prêts et les garanties.

Je voudrais également signaler que la Société pour l'expansion des exportations n'est forcée de présenter ni budget d'exploitation, ni budget d'investissements et qu'elle n'est tenue de nous fournir aucun renseignement quant à sa liste de paie. Dans ces circonstances, il est très difficile de ne pas croire que nous lui donnons, en fait, un chèque en blanc pour faire ce qu'elle désire.

Je voudrais rappeler que dans son rapport pour l'année financière terminée le 31 mars 1982, à la page 47, le vérificateur général a déclaré notamment ce qui suit:

Le temps est venu de prendre les mesures voulues pour accroître la responsabilité des sociétés de la Couronne et exercer un contrôle plus étroit sur ces dernières.

Le projet de loi va exactement dans le sens opposé. Je ne vois pas pourquoi nous devrions tolérer le mépris total des solutions proposées par les comptables pour remédier à la situation.

• (1530)

Je voudrais aborder brièvement la question de la célèbre société Canadair que le gouvernement a nationalisée en même temps qu'une certaine société de Toronto, de Havilland, afin de créer, disait-on, une industrie aérospatiale viable qu'il espérait revendre à l'entreprise privée par la suite. Le gouvernement a acheté cette société pour 46 millions de dollars. Il lui a accordé une garantie de prêt de 1.35 milliard et il y a investi 440 millions de dollars. On peut déjà reprocher à cette société son conseil d'administration qui se compose en majorité de personnes nommées par le gouvernement, le principal étant l'honorable J.-P. Goyer, ancien solliciteur général et ancien ministre des Approvisionnements et Services. Dans les deux cas, il a fait partie du gouvernement libéral. Avec deux autres personnes nommées par le gouvernement, on l'a laissé diriger la société Canadair. Ces trois administrateurs ont vraiment obtenu des résultats désastreux, monsieur le Président, puisqu'ils ont perdu 1.4 milliard. On peut se demander combien on aurait pu épargner en faisant pratiquement n'importe quoi d'autre que de nommer ces trois personnes au conseil d'administration.

D'aucuns croient que c'est une chose merveilleuse que d'être nommé au Sénat. Ce dernier coûte cher au Trésor. Pourtant, si vous calculez qu'un sénateur reçoit \$50,000 par année et que le Sénat comprend 100 membres, le montant d'argent perdu par la société Canadair en une seule année permettrait au Sénat de poursuivre ses activités pendant 280 années. La somme dilapidée correspond à ce que coûterait le Sénat pendant 280 ans. Si vous préférez tout dépenser la même année, comme Canadair l'a fait, vous pourriez choisir les 280 plus grandes villes et localités, leur faire porter à 100 le nombre de conseillers et payer chacun \$50,000 pour un an. Voilà la note que vous pourriez acquitter avec l'argent que Canadair a réussi à perdre en un an. C'est astronomique.